



**CERCLE DE TIR
NAMUROIS
ASBL**
Affilié à l'URSTBf sous le n° 05/66

Rue tir de Ronet, 1
5020 Flawinne
Téléphone : 081-73.79.65
N° entreprise : 413954032
N° de compte : 068-2323026-97
TVA :

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13/01/2011

La séance est ouverte par le Président Michel BAUDINE à 19.35Hr.

1. Présences: Michel BAUDINE, René DEPAYE, Emmanuel SACRE, Jean-Pierre DUBUFFET, Philippe REES, Jules HENNAUT, Jean-Claude DUBUISSON, André DUBUISSON, Alexandre BAIOCCHI, Jean ROUSSEAU, Christian DENIS;

Excusés: Jean-Louis JON, Marc DUBOIS, Philippe DEGHELT, Maurice ROSA;

2.Approbation: du P.V. de la réunion du 23 Novembre 2010; celui-ci ayant été complété par un addendum reprenant les observations soulevées par le trésorier Emmanuel SACRE lors de la dite réunion.

3. Utilisation du stand 4:

Avant d'entamer le volet principal de la réunion constitué par le volet budgétaire entièrement rénové par le trésorier, il s'avère nécessaire de lever un léger contentieux concernant l'utilisation du stand 4 en particulier pour les disciplines "parcours de tir" et "pin ball" qui toutes deux se déroulent certains samedis. Le problème réside dans le fait qu'à plusieurs reprises les séances se sont quelque peu "chevauchées" au point de vue date; il est manifeste qu'après un sérieux échange de vue entre Jean-Pierre DUBUFFET au sujet du "pin ball" et André DUBUISSON pour le "parcours de tir", qu'il s'agit avant tout d'un problème de communication.

Jean-Pierre Dubuffet remet ses remarques et conclusions au secrétaire et au Président.

Le président demande d'écourter la discussion afin de traiter le sujet suivant; cependant, comme le programme IPSC a été établi en Nov 2010 pour l'année 2011; il est convenu entre les deux parties qu'en cas de problème de date, l'esprit sportif doit prédominer et qu'une solution ponctuelle soit trouvée le moment venu. Le responsable avec l'aide des tireurs s'engage à installer les cibles Pin Ball lors des séances en concordance. On rappelle également que le "pin ball" se pratique traditionnellement le 3e samedi après-midi de chaque mois et le "parcours de tir", à raison de deux séances mensuelles en matinée.

Avant de clôturer ce poste, André DUBUISSON fait remarquer que le terme "gestion administrative" à l'égard de l'IPSC est incorrecte; si le petit matériel est bien acquis par ses membres, le plus important est la propriété du CTN et par conséquent, fait partie de son patrimoine. Le Président précise que la gestion financière et administrative revient de droit au C.A

4; Trésorerie:

Emmanuel SACRE précise qu'il a enfin reçu confirmation officielle d'un responsable de l'administration de la T.V.A. confirmant que le CTN N'est PAS assujetti à cette taxe.

Il entame ensuite son exposé sur la nouvelle comptabilité du club après avoir remis à chaque membre du CA un dossier extrêmement fourni et détaillé sur la situation financière du CTN.

Chaque rubrique est expliquée en détail puisqu'un nouveau logiciel a été utilisé afin de simplifier la comptabilité et d'assurer simultanément la gestion des membres. Emmanuel précise qu'il tient constamment à la disposition de chaque membre la possibilité de vérifier les comptes.

Ce document clôture l'année 2010 sur une base saine et Emmanuel reçoit l'estime unanime de tous les membres du CA pour l'ensemble du travail accompli.

Le dossier mentionné ci-dessus sera joint au présent rapport.

La Ville de Namur a le plaisir de nous informer l'octroi d'un subside de 2.118,75€



**CERCLE DE TIR
NAMUROIS
ASBL**
Affilié à l'URSTBf sous le n° 05/66

Rue tir de Ronet, 1
5020 Flawinne
Téléphone : 081-73.79.65
N° entreprise : 413954032
N° de compte : 068-2323026-97
TVA :

5. Travaux en cours:

Jules HENNAUT fait un exposé sur la situation actuelle; il faut évidemment tenir compte que nous sommes en période hivernale et qu'il est illusoire vu les circonstances atmosphériques d'envisager le moindre travail à l'extérieur sauf bien entendu en cas d'absolue nécessité.

Deux points sont toutefois évoqués plus particulièrement:

- a. Il faudra penser tôt ou tard à une solution concernant la dépollution des sols notamment, l'évacuation de quantités résiduelles importantes de plomb. Quelques idées sont avancées; le problème ne pouvant être solutionné dans l'immédiat, il doit faire l'objet d'une étude à court terme pour son suivi.
- b. Philippe REES demande que le stand 6 (10M à air) soit inclus dans le programme de rénovation: éclairage, étanchéité de la couverture, éventuellement extension du nombre de lignes de tir...Il s'agit d'un argument important vis-à-vis des jeunes tireurs.

6. Tour de table: Vu l'importance accordée au volet trésorerie, de nombreux sujets ont été abordés brièvement à ce moment afin de clore la réunion à une heure raisonnable.

- a. L'assemblée générale annuelle se tiendra comme mentionné dans le précédent C.A le 13 Mars prochain. Les candidatures à un poste de membre du conseil d'administration seront clôturées le 25 février 2011. A ce jour, les candidatures (renouvellement) d'André DUBUISSON, de Philippe DEGHELT et de Christian DENIS sont parvenues au club. Trois anciens et fidèles serviteurs ne souhaitent pas se représenter pour raison de santé, divergence et professionnelles. (Dubuffet Jean-Pierre - Jon Jean-Louis - Rousseaux Jean)
- b.
- c. Les convocations pour l'A.G. devront parvenir chez les membres au plus tard le 18 février.
- b. Gérance des "mensuels": Les tireurs n'ayant pas terminé leur(s) mensuel(s) seront contactés afin d'établir les classements définitifs. Les mensuels doivent être terminés pour le 06 février 2011, date de clôture des résultats. La date de reprise des mensuels pour l'année 2011 est le 02 février 2011
- c. Aucune remarque n'a été formulée concernant d'éventuelles modifications au règlement d'ordre intérieur.
- d. Le président rappelle que les 6/7/20 et 21 avril 2011, l'équipe nationale militaire de tir occupera certaines installations du CTN; ceci fera l'objet d'un affichage clair aux valves de notre cafétéria.
- e. Les installations administratives du club (cafétéria, local technique...) ont récemment fait l'objet d'un contrôle de sécurité et d'accès; nous attendons le rapport d'un inspecteur afin d'éventuellement négocier avec notre assurance une réduction du coût de notre prime en réajustant notre degré de sécurité.
- f. Il a été proposé de modifier une nouvelle fois le site internet du club et d'y inclure la composition et les attributions des membres du conseil d'administration en veillant toutefois à respecter la confidentialité individuelle indispensable.



**CERCLE DE TIR
NAMUROIS
ASBL**
Affilié à l'URSTBf sous le n° 05/66

Rue tir de Ronet, 1
5020 Flawinne
Téléphone : 081-73.79.65
N° entreprise : 413954032
N° de compte : 068-2323026-97
TVA :

g. La situation financière du club étant favorable, Philippe REES propose d'investir dans l'achat d'une ou deux carabines à air de qualité dans le cadre de la promotion des jeunes tireurs.

h. Tireurs occasionnels: Il arrive que le club soit sollicité pour différents motifs d'autoriser une personne "étrangère" au CTN de pratiquer une séance de tir à titre exceptionnel. Qu'il soit occasionnel ou d'un jour, le statut de ce tireur n'est pas clairement défini; d'autant plus que divers problèmes administratifs et techniques peuvent se poser : couverture d'assurance, coaching... André DUBUISSON précise toutefois qu'un document URSTBF est actuellement en préparation d'où: affaire à suivre et à préciser.

Il va de soi qu'une contribution financière serait requise. La somme de 25€ a été avancée.

i. Comme de coutume, la récompense pour les tireurs ayant participé aux mensuels sera remise au cours de l'assemblée générale sous la forme d'un bon de 25€ valable exclusivement à la cafétéria du CTN.

j. Le président souhaite commémorer la création de notre club en organisant une journée réservée aux membres du CTN; ce sera le 18 juin, date oh! combien symbolique!

k. Nous avons reçu deux candidatures pour intégrer l'équipe "parcours de tir"; Il s'agit de Pierre MEUNIER et d'Olivier BODART. Comme mentionné précédemment, le rôle de cette discipline doit être précisé.

Un projet de nouveau stand situé à côté du stand carabine est proposé par le Président. Une ébauche du plan réalisé par Jean-Louis Jon est en cours.

6. Nouveaux membres:

Membres effectifs

Vincent DETRY
Philippe NUYTEN
Claude DRESEN
Jan WETS
Philip DEKKERS
Yves BAUDANT

Membres adhérents

Rita DUCHATEL
Bernard HENSOTTE
Marie-Hélène D'HOEST
Henri HAINE

juniors

Isabelle BRIVEN

7: Permanence:

MERCREDI		SAMEDI		DIMANCHE	
12 Jan	DEPAYE	15 Jan	HENNAUT	16 Jan	BAUDINE
19 Jan	HENNAUT	22 Jan	LEBE	23 Jan	SACRE/DEPAYE
26 Jan	VERBELEN	29 Jan	ROUSSEAU	30 Jan	LEBE
02 Fev	DUBOIS	05 Fev	LEBE	06 Fev	ROSA/HENNAUT
09 Fev	HENNAUT	12 Fev		13 Fev	BAIOCCHI
16 Fev	VERBELEN	19 Fev	ROUSSEAU	20 Fev	LEBE
23 Fev	DEPAYE	26 Fev	DUBUFFET	27 Fev	JON



**CERCLE DE TIR
NAMUROIS
ASBL**
Affilié à l'URSTBf sous le n° 05/66

Rue tir de Ronet, 1
5020 Flawinne
Téléphone : 081-73.79.65
N° entreprise : 413954032
N° de compte : 068-2323026-97
TVA :

02 Mar	DUBOIS	05 Mar	LEBE		

8. La date de la prochaine réunion est prévue le 25 février 2011.